

2008/8779 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 € A L'ASSOCIATION ETOILE CYCLISTE LYON MONPLAISIR POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MONPLAISIR LE 25 MAI 2008 (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Association « Etoile Cycliste Lyon Monplaisir » organise le Grand Prix Cycliste de Monplaisir le 25 mai 2008. Cette compétition s'inscrit dans le cadre du Grand Prix Cycliste de la ville de Lyon et vient compléter les trois autres grands prix cyclistes existants : Vaise, Gerland et Ménival. Elle se déroulera avenue des Frères Lumière et dans le quartier de Monplaisir.

Il s'agit d'une épreuve cycliste par étape. Il se déroule en deux temps, en ouverture une épreuve réservée aux féminines de niveaux national et une épreuve sénior de niveau régional et national. L'ensemble de ces épreuves donnera lieu à un classement général, dames et hommes.

Les objectifs de l'Association « Etoile Cycliste Lyon Monplaisir » sont :

- d'offrir une compétition de qualité afin d'attirer un grand nombre de spectateurs ainsi que des coureurs cyclistes de haut niveau ;
- de faire découvrir le cyclisme à un large public.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité et de participer au développement de cette discipline.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 9 304 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'Association « Etoile Cycliste Lyon Monplaisir ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'Association « Etoile Cycliste Lyon Monplaisir » pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de Monplaisir, le 25 mai 2008.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD